



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-17778>

Département(s) de publication : 40

Annonce n° 26-17778

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de Dax

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21400088700015

Ville : DAX

Code postal : 40107

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 40

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://demat-ampa.fr>

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Service de la commande publique

Adresse mail du contact : commande.publique@grand-dax.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 547558080

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Agrément préfectoral et certificat de qualification en cours de validité de la personne responsable de la mise en œuvre des produits

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 13/03/2026 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Exigée

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Ville de Dax

Critères d'attribution : 1-Prix des prestations (50 %) au regard du montant TTC de la simulation financière 2-Valeur technique (35 %) au regard des sous-critères suivants : 2.1-les références du candidat (15%) sur des feux d'artifice similaires d'une durée de 15 à 20 minutes et avec une enveloppe budgétaire maximale de 20 000 € TTC présentées par le candidat dans son cadre de mémoire technique 2.2-les moyens techniques et humains (20%) mis en place pour assurer les prestations (qualité et performance des moyens utilisés (console et artifices), origine et certifications des artifices et compétences du personnel, détail sur les modalités de transport des artifices, des mesures de sécurité que le candidat met en œuvre) présentés par le candidat dans son cadre de mémoire technique 3- Valeur artistique (10%) appréciée au regard des photos et/ou vidéos des références présentées par le candidat dans son cadre de mémoire technique 4-Performances en matière de protection de l'environnement (5%) appréciées au regard des dispositions mises en place par le candidat (notamment gestion des déchets, filière de retraitement, réduction du plastique, utilisation de matières végétales) présentées par le candidat dans son cadre de mémoire environnemental

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Réalisation de feux d'artifice

Code CPV principal - Descripteur principal : 92360000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La présente consultation a pour objet la réalisation de feux d'artifices, chaque année, pour les fêtes de Dax.

Lieu principal d'exécution du marché : Territoire de la Ville de Dax

Durée du marché (en mois) : 36

Valeur estimée (H.T.) : 57000.0 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1[°] du Code de la commande publique. L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L. 2125-1^{1°}, R. 2162-1 à R. 2162-12 du Code de la commande publique. Le montant total des prestations pour la durée initiale de l'accord-cadre est de 19 000 € HT maximum. Ce montant maximum sera identique pour chaque période de reconduction. Il sera attribué à un maximum de 3 opérateurs économiques (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres). Il n'est pas prévu de décomposition en lots. En effet, son objet ne permet pas l'identification de prestations distinctes. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire de l'accord-cadre, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations similaires. Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres. Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges. Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour

respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations. L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter du 25/04/2026 ou, en cas de notification postérieure, à compter de la date de notification du contrat. L'accord-cadre est reconduit de façon expresse jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 2. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 3 ans. Le dossier de consultation des entreprises est disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante : <https://demat-ampa.fr> (référence : 26DX032). La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.dax.fr>. Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr. Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME). Les candidats sont, également, autorisés à fournir un DUME électronique en le complétant directement sur le site suivant : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/> La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.dax.fr>. Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales, sans négociation. Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://demat-ampa.fr> L'instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours est la suivante : Tribunal Administratif de Pau 50 Cours Lyautey 64010 PAU CEDEX Tél : 05 59 84 94 40 Télécopie : 05 59 02 49 93 Courriel : greffe.ta-pau@juradm.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : 19/02/2026